UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T M.35

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

MAINTENANCE : INTRODUCTION ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

PRINCIPES CONCERNANT LES LIMITES DE MISE EN SERVICE ET DE MAINTENANCE

Recommandation UIT-T M.35

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation M.35 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule IV.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation M.35

PRINCIPES CONCERNANT LES LIMITES DE MISE EN SERVICE ET DE MAINTENANCE

Les principes suivants ont été adoptés en ce qui concerne les limites de mise en service et d'intervention de maintenance des circuits, liaisons et lignes internationaux, analogiques ou numériques:

i) il doit y avoir des limites distinctes de mise en service et de maintenance;

ii) une seule limite doit être spécifiée pour les interventions de maintenance, cette limite étant choisie de telle sorte qu'on considère qu'il s'est produit une défaillance si elle est dépassée (toutefois, les conditions requises d'une intervention de maintenance immédiate ou différée sont à l'étude et le résultat de cette étude pourra avoir des répercussions sur le nombre des limites requises pour les interventions de maintenance);

iii) après relève d'un dérangement, un circuit, une liaison ou une ligne internationaux doivent être remis en service en fonction de la limite de mise en service ou, dans les cas où cela n'est pas réalisable dans la pratique, aussi près que possible de cette limite. Dans tous les cas, le circuit, la liaison ou la ligne doivent être en deçà de la limite d'intervention de maintenance.

On estime que, chaque fois que possible, ces principes doivent être inscrits dans les nouvelles Recommandations des séries M et N et qu'il doit en être tenu compte lorsque des Recommandations existantes de ces séries doivent être révisées ou amendées.